



BUREAU POLITIQUE

C. P. 8000, 1089 De Quein  
Sept-Îles (Qué.) G4R 4L9

Tél. (418) 968-2266  
Fax (418) 968-9619

GREFFE

22 NOV. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Uashat, le 15 novembre 2005

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

Sujet : Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution R-3589-2005

Madame Dubois,

La présente fait suite à la publication de l'appel d'offres d'Hydro-Québec et à son écho à la décision rendue par votre organisme portant le numéro D-2005-201. Cette dernière est datée du 28 octobre 2005 et est intitulée « Décision approuvant les modifications aux exigences minimales et à la grille de sélection applicables à l'appel d'offres pour le second bloc d'énergie éolienne de 2000MW ».

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam désire vous souligner sa très grande déception face au contenu du libellé de l'appel d'offre, des critères à être utilisés pour la sélection des projets et au processus de consultation qui a été utilisé pour les préciser.

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam a participé activement aux différentes consultations mises de l'avant par le gouvernement du Québec, le ministère des Ressources Naturelles de même que les autres ministères et organismes de votre gouvernement. Nous avons déposé un mémoire dans le cadre des audiences publiques sur l'avenir énergétique du Québec. Nous avons commenté le projet de décret du gouvernement du Québec à l'origine de l'appel d'offres cité en rubrique. Nous avons aussi exprimé au Ministre des ressources naturelles et à ses principaux officiers, nos préoccupations en matière de politique énergétique, et en matière éolienne en particulier, tout en assurant notre coopération pour tout processus supplémentaire.

Malgré cette ouverture, le gouvernement du Québec et ses institutions ont choisi de nous ignorer une nouvelle fois. Ils ont fait le choix de limiter les consultations préalables à une décision nous affectant directement et de procéder de façon diligente pour assurer que le développement à prendre place sur nos territoires traditionnels ne favorise que les autres intervenants. Aucune mention du mot « autochtone » ne viendra affecter le résultat final que nous pouvons déjà anticiper.

Page .../2

L'historique de nos relations passées avec le gouvernement du Québec et ses institutions se répète. De belles promesses, un semblant de pas dans la bonne direction et un retour au statu quo niant à la fois l'existence de nos droits et du titre sur le territoire. Maintenant, en plus de la composante politique avec laquelle nous sommes presque en continuelle opposition, nous devons maintenant comprendre que les institutions du Québec suivent le même courant.

Nous avons déposé en janvier dernier un mémoire à la Commission sur l'avenir énergétique du Québec (copie en Annexe A) qui faisait état de notre expérience en matière énergétique. Celle-ci précise que le modèle actuel utilisé n'a pas permis d'assurer un développement efficace des Premières Nations en général et de la nôtre en particulier. Cette participation nous apparaissait primordiale pour que le gouvernement du Québec et ses institutions adoptent une nouvelle approche face aux Premières Nations. Vous nous voyez maintenant convaincu que nous n'avons rien à espérer du Gouvernement du Québec et de ses institutions. Il se trouvera toujours un intervenant pour nier tout avancement possible des Premières Nations.

Dans le cas présent, nous avons cru que le Ministre et Hydro-Québec faisaient un pas dans la bonne direction en soumettant la grille présentée le 18 octobre dernier. Et ce, même si nous avons des questionnements face à la prise en compte des rendements tirés d'investissements des Premières Nations dans les projets et les retombées économiques. Nous étions prêts à argumenter cette partie mais aussi prêts à vivre avec.

Le caractère unique de la relation des Premières Nations avec le territoire, l'existence de droits spécifiques et d'un titre non-éteint nous apparaissent comme des caractéristiques précises pour lesquelles un caractère particulier devait être accordé aux Premières Nations. Ce critère, sans rendre totalement justice à cette relation, s'avérait un premier pas positif.

Votre décision a tout simplement confirmé qu'il existera toujours pour le gouvernement une façon ou une autre pour nier aux Premières Nations toute possibilité de développement.

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam devra s'interroger sur sa relation politique avec le gouvernement du Québec et ses institutions. L'Institut de Développement Durable de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a mis de l'avant un Protocole de Consultation qui comporte un processus précis à être suivi pour tout projet de développement à être réalisé sur le territoire traditionnel des Premières Nations.

Les délais qui y sont prévus sont difficilement conciliables avec ceux que le Gouvernement du Québec prévoit. Nous avons supporté l'adoption de ce Protocole de consultation et devons probablement, à compter de maintenant, le prioriser face à toute participation aux processus du Québec.

Comment interpréter le résultat de l'ensemble de ce processus et l'intégrer aux discussions à être tenues dans le cadre de la négociation territoriale des Innus ?

Votre décision a pour effet de mettre en compétition les gouvernements locaux et les gouvernements des Premières Nations. Déjà que les résultats de l'Approche commune avaient créé un froid substantiel en région, votre décision a pour effet de leur livrer l'ensemble des retombées économiques. Toute opposition à votre décision sera interprétée comme une attaque directe contre eux.

Nous avons décrit dans notre mémoire l'état de développement de notre communauté et y avons décrit notre capacité limitée de bénéficier directement des retombées associées aux projets de développement. Nous avons aussi décrit comment le système actuel ne favorisait pas le développement de partenariat réel ni de retombées tangibles à moyen et long terme. Votre décision vient cristalliser le modèle actuel.

Nous sommes confiants que les obligations de voir un minimum de 60% des dépenses admissibles être engagées au Québec, de voir 30% des dépenses admissibles être injectées dans la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Nous sommes aussi confiants que la surpondération proposée pour ces dites dépenses dans la grille d'évaluation et l'équivalence accordée aux retombées économiques des communautés locales ou autochtones, auraient fait en sorte d'assurer que les collectivités québécoises bénéficient des retombées associées aux projets de développement. Le peu de chance que nous avons de profiter de quelques retombées que ce soit a été effacé par votre décision.

Compte tenu de la portée potentielle de la décision que vous aviez à rendre, nous comprenons mal que vous ayez décidé de procéder à l'étude de cette demande sans audience publique même si les articles 25 et 74.1 de la Loi sur la Régie de l'Énergie vous le permettent. Nous nous interrogeons sur l'importance que vous accordez à la question autochtone dans vos analyses, vos points de références en matière autochtone, les délais accordés habituellement autant de façon générale que sur ce sujet en particulier. Nous aimerions que vous nous éclairiez sur le processus que vous avez suivi et le rationnel qui l'a soutenu. Nous considérons qu'il a été biaisé à de nombreux égards,

Nous vous demandons de nous indiquer quelles sont les procédures à suivre pour appeler de votre de votre décision dans les meilleurs délais.

Nous devons vous indiquer que la poursuite d'une procédure en vertu de la Loi sur la Régie de l'Énergie ne vous indique aucunement notre support à cette démarche et que le niveau de confiance que nous y accordons est nul.

Vous comprendrez que nous nous réservons la possibilité d'utiliser tout recours jugé utile pour protéger notre position. Espérant vous lire sous peu.

*Dame!*

INNU-UTSHIMAU // LE CHEF,



Elie-Jacques Jourdain

c.c. Très Honorable Jean Charest, Premier Ministre du Québec  
Honorable Pierre Corbeil, Ministre des ressources naturelles  
Honorable Geoffrey Kelly, Ministre délégué aux affaires autochtones  
Monsieur Ghislain Picard, Chef Régional APNQL  
Monsieur Thierry Vandal, Président Hydro-Québec